

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM
SEANCE DU 26 JUILLET 2010**

Lundi 26 juillet 2010 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il précise que cette séance a été précédée par l'intervention du bureau d'études MP Conseils de SCHILTIGHEIM venu présenter les grandes lignes du programme de la future piscine à Fessenheim.

Selon les estimations du bureau d'études, le coût d'objectif de l'opération englobant les travaux et prestations intellectuelles dépasse l'enveloppe fixée par la Communauté de communes. Très vraisemblablement, il atteindrait les 4,5 millions d'€ H.T. Le projet reste pourtant loin d'être ambitieux pour reprendre les termes de M. Yvon SCHEER, consultant (bâtiment BBC de 1 760 m², Fréquentation Maximale Instantanée de 300 personnes, 3 bassins inox avec fonds profilés, salles de réunion et de repos, etc.)

Deux options s'offrent à la Communauté de communes pour rentrer dans le budget fixé : réduire la taille de l'ouvrage et/ou trouver des financements complémentaires pour que la part intercommunale résiduelle n'augmente pas. M. le Président souhaite désormais que le comité consultatif piscine cherche à définir au plus juste le coût de fonctionnement d'un tel équipement. M. François BERINGER demande également qu'un projet de grille tarifaire soit fourni pour les entrées piscine.

Puis, M. le Président aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 juin 2010.
2. Pépinière d'entreprises
 - 2.1. Avenants marchés de travaux
 - 2.2. Tarifs complémentaires
3. Office de tourisme du Pays de Brisach – Convention de partenariat
4. Budget principal – Décision modificative n° 2
5. Admissions en non valeur – Décision modification N° 2 Budget Annexe
6. Communication
7. Divers

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 Juin 2010.

Mme Fabienne STICH indique qu'une des annexes au projet de procès-verbal ne figurait pas dans le courrier d'invitation au conseil communautaire de ce jour. Il s'agit de la présentation de la démarche de maîtrise de l'urbanisation autour de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 28 juin 2010 en prenant en compte cette observation.

2. Pépinière d'entreprises

2.1 Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'avenants pour 2 lots comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Avenant N°1 ou N° 2	%	Nouveau montant du marché en € HT	Commentaires
2	Terrassement VRD	LINGENHELD	182 000 €	62 448,30 €	34,31 %	244 448,30 €	Fondation & câbles bornes d'éclairage, cornière, appui vélo, poubelle etc., bancs béton, bornes pododactiles, biotope, pavés...
3	Gros Œuvre	ORLY ARKEDIA	520 000 €	4 744,03 €	0,91 %	527 698,03 €	Dallages aire de stockage et local poubelle, fondations diverses

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement des avenants correspondants. La commission d'appel d'offres, réunie expressément ce jour pour le lot 2, a donné un avis favorable. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23137.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces y relatives.

2. Pépinière d'entreprises

2.2 Tarifs complémentaires

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, en date du 29 mars 2010, le Conseil communautaire approuvait le tarif des loyers mensuels pour les ateliers et bureaux de la Pépinière d'entreprises.

Cependant, la gestion de la Ruche en régie directe par la Communauté de communes nécessite de procéder à l'adoption d'une grille de tarifs complémentaires aux loyers pour l'ensemble des prestations et services offerts sur site aux créateurs d'entreprises hébergés ainsi qu'à tous les utilisateurs de cet équipement (organismes de formations, entreprises locales...).

Il est proposé de prendre connaissance de cette grille tarifaire donnée **en annexe**.

Ces loyers comme les tarifs des prestations et services sont révisables annuellement.

Les loyers mensuels votés par le Conseil communautaire en date du 29 mars 2010 suivront l'indice du coût de la vie.

Les tarifs des prestations et services sont susceptibles d'être modifiés au regard des contrats signés par la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Adopte

Le projet de grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.

Observation : la Communauté de communes a pris contact avec les services fiscaux de Guebwiller pour déclarer la création d'une activité assujetti à la TVA.

La CIADE a indiqué le montant des assurances pour la Ruche. La cotisation annuelle pour l'assurance du bâtiment s'élève à 1 187 € TTC. Du fait de l'installation de panneaux photovoltaïques, la responsabilité civile est de 130 € TTC et la cotisation « bris de machines » est de 1 406,18 € TTC. L'attestation de conformité – CONSUEL vient d'être délivrée pour l'installation photovoltaïque. Par contre, la Communauté de communes attend toujours celles concernant les installations électriques du bâtiment (lot électricité et lot chauffage-sanitaire).

Le prochain comité d'agrément pour l'entrée en pépinière se réunira en septembre (4 nouveaux dossiers seront examinés).

Le programme de formations de la Ruche est en cours de constitution avec différents partenaires : UP Régio, Pôle Emploi Colmar/Guebwiller, Pays RVGB, CCI...). Une présentation du programme sera faite lors du prochain conseil communautaire.

Pour conclure, M. Patrice WALTISPERGER dit maintenir sa position quant à ce qui a été dit concernant l'UEM de Neuf-Brisach lors de la séance du 31 mai 2010.

3. Office de tourisme du Pays de Brisach – Convention de partenariat

Rapporteur : Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

La convention signée avec l'Office de Tourisme des Bords du Rhin est arrivée à échéance avec la modification de statut de l'organisme transformé en Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les EPIC ont été créés pour faire face à un besoin qui pourrait être assuré par une entreprise industrielle ou commerciale.

La dénomination de l'organisme est désormais « Office de Tourisme du Pays de Brisach ». M. Hubert MIEHE, Président de l'OTI ainsi que Mme Nathalie ZARIK, Directrice, étaient venus présenter ce changement de statut et ses implications lors d'un précédent Conseil communautaire.

Mme Agnès KIEFFER donne les grandes lignes du projet de nouvelle convention à intervenir.

Il est proposé de reconduire cette convention pour une durée de 1 année. La participation financière sous forme de subvention de la Communauté de communes s'élèverait à 1 € par an et par habitant, soit 9 703 € (Recensement Général de la Population).

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve le projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme du Pays de Brisach pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2010

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 657364 du BP 2010.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la dite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

4. Budget principal – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

4.1 Affectation du résultat

Suite à un courrier de la Préfecture daté du 31 mai 2010, et conformément à l'article R 2311-12 du CGCT, il est proposé d'inscrire l'intégralité du résultat cumulé de fonctionnement à savoir 2 071 140,95 €, en réserve sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ».

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise ces écritures telles que données dans le tableau au point 4.2 ci-dessus.

4.2 Financement 3^{ème} tranche de la zone d'activités intercommunale de la Hardt

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 octobre 2009 approuvant le lancement de l'extension de la zone d'activités intercommunale de la Hardt à Blodelsheim,

Constatant le déficit des restes à réaliser 2009,

Rappelant l'ouverture d'une ligne de trésorerie portée à 1 000 000 € et effective depuis le 8 juillet 2010,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables telles que prévues au Budget Primitif, il est proposé d'inscrire un emprunt tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
1068 – Excédents fonctionnement capitalisés			+ 57 002,72 €
021	Virement à la section d'investissement		- 714 064,88 €
1641 – Emprunt en Euros	Emprunt ZAH Blodelsheim		+ 626 280,00 €
2111 – Terrains nus	Non engagé	- 30 782,16 €	
FONCTIONNEMENT			
002 – Excédent de fonctionnement reporté			- 57 002,72 €
023	Virement de la section de fonctionnement	- 714 064,88 €	

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise ces écritures telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise le Président à lancer la consultation auprès des organismes bancaires.

4.3 Participation 2010 à l'Office de Tourisme du Pays de Brisach

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à la signature du partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Brisach (point 3),

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2010, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
657364 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics	Convention partenariat OT Pays Brisach 2010	+ 9 703,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 9 703,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 9 703,00 €
2315 – Installations, matériel & outillages	Travaux non engagés	- 9 703,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		- 9 703,00 €	- 9 703,00 €

5. Admissions en non valeur – Décision modification N° 2 Budget Annexe

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Trésorier de la Communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 576,98 € se rapportant aux exercices 2006 et 2009.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés sur le tableau figurant **en annexe**.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- Clôture insuffisance de l'actif – Liquidation judiciaire – Cession d'activité
- Procès verbal de carence
- Surendettement et décision effacement de dette

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 576,98 € à l'article 654, selon les états figurant **en annexe**, à raison de 180 € au Budget Primitif 2010 et 396,98 € au Budget Annexe.

Afin de pouvoir exécuter certaines écritures comptables, une décision modificative N°2 est à prendre au Budget Annexe, telle qu'indiquée ci-dessous :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
60632 – Fourniture & petit équipement		- 1 000,00	
654 – Créances irrécouvrables	Admissions en non valeur	+ 1 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Autorise ces écritures au Budget annexe telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

6. Communication

Coopération intercommunale : Par courrier daté du 9 juillet 2010, la Préfecture du Haut-Rhin vient d'indiquer que la commune de Balgau demande d'être autorisée à quitter la Communauté de communes dans le cadre de la procédure de retrait dérogatoire pour adhérer à la Communauté de communes du Pays de Brisach. L'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale sera sollicité si le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Brisach accepte l'admission de Balgau. Dans cette hypothèse, la confirmation de l'intérêt pour la Communauté de communes de garder Balgau doit être transmise à la Préfecture d'ici mi-septembre ainsi que les conditions financières et patrimoniales de sortie de Balgau de la communauté de communes et des syndicats mixtes auquel adhère Balgau à travers la communauté de communes.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial : l'autorisation d'étendre de 1 361 m² la surface de vente du supermarché a été accordée à l'enseigne SUPER U à Fessenheim le 24 juin 2010.

ARCICEN : Assemblée Générale le 23 septembre 2010 à Paris.

Petite Enfance : par courrier daté du 8 juillet courant, l'association de gestion « La petite enfance du Centre Hardt indique que le Service de Protection Maternelle, Infantile et Promotion de la Santé de du Conseil Général demande la mise en sécurité de piliers extérieurs de la structure à Munchhouse ainsi que la mise en place de détecteurs de fumée et de CO₂. Les dispositions nécessaires seront prises.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges : par courrier du 15 juillet 2010, le syndicat mixte pour le SCOT Colmar-Rhin-Vosges a transmis pour le projet de Schéma de Cohérence Territorial. La communauté de communes a 3 mois pour émettre un avis sur le projet.

Ressources humaines : par courrier daté du 26 juillet 2010, M. Denis RUSCH, employé de la Communauté de communes, demande la possibilité de prolonger son activité à temps plein après le 1er mai 2011 (date de départ en retraite possible). Une réorganisation des services de la Communauté de communes sera néanmoins opérée.

7. Divers

HELI-SECOURS : par courrier du 28 juin 2010, l'association adresse ses sincères remerciements à la Communauté de communes pour la subvention de 500 €.

Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) : le Plan Stratégique 2010-2016 du CSA vient d'être transmis à la communauté de communes. Il est disponible en consultation à la communauté de communes.

Nuit du Tourisme : la commune d'Ottmarsheim informe que cet événement aura lieu le 30 juillet 2010 sur le parvis de la salle polyvalente.

Rencontre franco-allemande des maires 2010 : Lundi 30 août 2010 à 16h00 à Breisach am Rhein.

Tour de table :

Florent OTT : demande à intégrer le comité consultatif piscine.

Pierre RENTZ : s'inquiète sur le « train de mesures » à venir relatif au prix de journée dans les EPHAD.

Frédéric GOETZ : indique une diminution des tonnages collectés d'OMR pour le 1^{er} semestre 2010 (- 30 tonnes) par rapport à la même période en 2009.

Jean GOETZ : souhaite avoir des informations sur le FCTVA concernant les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée et les extensions de zones d'activités économiques. Aucune réponse de la Préfecture à ce jour.

Agnès KIEFFER : informe de l'arrêt maladie de Mme Carole FRITZ et du gel du programme culturel.

Eric MICHELAT : demande si la reconduction du salon de l'artisanat et des métiers organisé par la communauté de communes aura lieu en 2011. La question reste posée.

Pierre ENGASSER : fait part de la non satisfaction des prestations réalisées par l'entreprise de chauffage sanitaire Emile KELLER de Colmar sur le chantier du CLSH à Balgau, réalisé en maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 21 h 30.

Les membres présents:

Le Président

Le Vice-Président

Le Vice-Président

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président

Le Vice Président

La Vice Présidente

Pierre ENGASSER

Frédéric GOETZ

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membres excusés: MM. Henri MASSON, Jean Marc LOEWERT, François WASSMER,
Mme Agnès MATTER-BALP, M. Cyrille LHUILLIER

Procurations: M. Henri MASSON à M. Eric MICHELAT
Mme Agnès MATTER-BALP à M. Frédéric GOETZ
M. Cyrille LHUILLER à M. Philippe HEID

Etaients invités par ailleurs: M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé
Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, présente

Personnel présent: Fabrice KRIEGER